



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 DÉCEMBRE 2016**

Séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce vingtième jour de décembre, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures cinq minutes, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Réjean	Richard	Conseillère (6)
ABSENT :	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

16-12-144 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que la séance extraordinaire est ouverte à 19h05.

16-12-145 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

16-12-146 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2017, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	258 147 \$
Taxe collecte porte à porte	28 740 \$
Taxes services communautaires	17 844 \$
Taxes protection incendie	49 177 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 605 \$
École primaire	1 142 \$
Terres publiques	5 484 \$
Diversification des revenus	1 731 \$
Redevance recyclage et collecte	13 000 \$
Redevance élimination	4 000 \$



Autres recettes locales	31 799 \$	
Péréquation	0 \$	
Entretien et conservation réseau routier	236 090 \$	
Création d'emploi	7 000 \$	
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2017		<u>655 759 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		128 615 \$
Législation	17 614 \$	
Gestion financière et administrative	77 424 \$	
Greffe (élection)	2 957 \$	
Évaluation	21 176 \$	
Gestion du personnel	3 200 \$	
Édifice Municipal	6 244 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		79 620 \$
Police	30 151 \$	
Protection incendie	48 909 \$	
Mesure d'urgence	560 \$	
TRANSPORT ROUTIER		237 890 \$
Voirie entretien été	90 709 \$	
Voirie construction	45 478 \$	
Travaux saisonniers	48 010 \$	
Enlèvement de la neige	51 891 \$	
Éclairage des rues	1 800 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		65 543 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	36 822 \$	
Collecte porte à porte	18 348 \$	
Gestion parc à conteneur	10 373 \$	
Gestion des cours d'eau	0 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		65 911 \$
Urbanisme	8 703 \$	
Promotion et développement	41 727 \$	
Logement	3 210 \$	
Autres (quotes-Parts)	12 271 \$	
LOISIRS ET CULTURE		48 105 \$
Chalet	1 694 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	18 292 \$	
Patinoire	3 000 \$	
Plage	190 \$	
Parc et terrains de jeux	1 510 \$	
Expositions et foires	250 \$	
Autres (animation)	12 878 \$	
Bibliothèque	9 291 \$	
Activités diverses	1 000 \$	



FRAIS DE FINANCEMENT		6 968 \$
Intérêt prêt transporteur d'eau incendie	2 468 \$	
Fais bancaire	4 500 \$	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		23 107 \$
Remboursement capital regl. Emprunt	10 800 \$	
Immobilisation	12 307 \$	
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2017		<u>655 759 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de deux cent cinquante-huit mille cent quarante-sept dollars (258 147 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de trente-neuf millions cent treize mille cent soixante-dix dollars (39 113 170 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE-SIX SOUS (0.66/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

16-12-147

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2017	2018	2019
		0\$	0\$	0\$
TOTAL		0\$	0\$	0\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



15-12-148 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

16-12-149 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19h25.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».
